

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 12 mars 2015 fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2015**

NOR : INTA1506239A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 84-238 du 29 mars 1984 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 13 mars 2007 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Gilles LAGARDE, préfet, est nommé président du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2015.

Article 2

M. Frédéric PAPET, administrateur civil hors classe, sous-directeur de l'administration générale et de l'achat à la direction des systèmes d'information et de communication, est nommé vice-président du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2015.

Article 3

*Sont désignés en qualité de membres du jury*

M. Olivier GUILLOSSOU, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication;  
Mme Michèle MARET, ingénieure principale des systèmes d'information et de communication;  
Mme Isabelle CABASSUD, ingénieure principale des systèmes d'information et de communication.

Article 4

*Sont désignés en qualité de concepteurs et correcteurs*

M. Olivier GUILLOSSOU, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication;  
Mme Michèle MARET, ingénieure principale des systèmes d'information et de communication;  
Mme Isabelle CABASSUD, ingénieure principale des systèmes d'information et de communication;  
M. Julien MOQUET, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication;  
M. Valéry SORRIAUX, ingénieur des systèmes d'information et de communication;  
M. Christophe GILLE, ingénieur des systèmes d'information et de communication;

M. Thierry THOMINE, ingénieur des systèmes d'information et de communication ;  
Mme Carine HENRIO, ingénieure des systèmes d'information et de communication ;  
Mme Céline DINET, attachée principale d'administration de l'État.

Article 5

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Frédéric PAPET, vice-président.

Article 6

L'arrêté de composition du jury est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Article 7

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du recrutement  
et de la formation,*  
I. CHAUVENET-FORIN